

*Proposition présentée par le Conseil d'Etat*

*Date de dépôt : 18 juin 2014*

## **Proposition de résolution approuvant le programme de législature 2014-2018 du Conseil d'Etat**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
vu l'article 107, alinéa 2, de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012;  
vu le RD 1045 présentant le programme de législature 2014-2018 du Conseil d'Etat de la République et canton de Genève,  
approuve le programme de législature 2014-2018 du Conseil d'Etat.

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les Députés,

Lors de sa séance du 11 juin 2014, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil par le biais d'un rapport divers (RD 1045) son programme de législation pour les années 2014 à 2018.

Conformément aux dispositions de la constitution genevoise de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012, le Grand Conseil est appelé à se prononcer sur ce programme par voie de résolution dans un délai de deux mois.

Le Conseil d'Etat transmet ainsi au Grand Conseil un projet de résolution répondant à cette disposition.

Au bénéfice de ce qui précède, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à bien vouloir accepter la présente proposition de résolution.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP